

32 - Bibliothèques et Archives - Dépôt légal imprimeur - Convention 2015-2019 avec la Bibliothèque Nationale de France

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur : En 1997 la BnF a consacré le rôle de la Ville de Besançon dans la gestion du dépôt légal imprimeur en Franche-Comté, mission patrimoniale d'intérêt national.

Par convention la Ville est devenue pôle associé de la BnF avec la mission de collecter, signaler, conserver et communiquer tous les documents imprimés en Franche-Comté (livres, revues, affiches, publicité ...).

La convention prévoyait à l'origine le versement d'une subvention annuelle de 57 000 € afin de contribuer aux charges du personnel qualifié et à l'achat de fourniture de conservation. Le montant de la subvention est fixé par décision du Président de la BnF.

La convention est proposée jusqu'au 31 décembre 2019. Chaque année la BnF transmet un avis d'attribution qui indique le montant de la subvention accordée.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur ce projet de convention,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer avec la BnF la convention ainsi que les avenants à intervenir sur la période de validité de la convention.

«M. LE MAIRE : C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de se prononcer favorablement sur les propositions du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 28 septembre 2015.